

VISA :

DGLTEJO	DGB	CFE
---------	-----	-----

ARRETE N°-----/MF/2023 PORTANT APPROBATION DE LA METHODOLOGIE  
POUR LA PREPARATION DE LA DECLARATION SUR LES RISQUES BUDGETAIRES

## Le Ministre des Finances,

- Vu la Constitution du 20 juillet 1991, révisée en 2006, 2012 et 2017 ;
- Vu la loi organique n° 2018-039 du 09 octobre 2018 abrogeant et remplaçant la loi n°78-011 du 19 janvier 1978 portant loi organique relative aux lois de finances ;
- Vu l'ordonnance n° 2006 -049 du 28 décembre 2006 modifiant l'ordonnance n° 89-012 du 23 janvier 1989 portant règlement général de la comptabilité publique ;
- Vu le décret n°2019-196 du 14 octobre 2019 fixant modalités, procédures et calendrier de la programmation budgétaire ;
- Vu le décret n° 2019-186 du 31 juillet 2019 portant règlement général de gestion budgétaire et de la comptabilité publique ;
- Vu le décret n°157-2007 du 6 septembre 2007 relatif au Conseil des ministres et aux attributions du Premier ministre et des ministres ;
- Vu le décret n° 118-2023/PR du 03 juillet 2023 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 119-2023/PR du 04 juillet 2023 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 0349-2019/PM du 9 septembre 2019 fixant les attributions du Ministre des finances et l'organisation de l'administration centrale de son département.

### Arrête

**Article premier :** Le présent arrêté fixe le cadre méthodologique d'identification, de quantification et de diffusion des risques budgétaires majeurs identifiés dans le cadre de l'élaboration et l'exécution de la loi de finances.

**Article 2 :** Au sens du présent arrêté, les risques budgétaires majeurs sont des facteurs ou des événements inattendus et imprévisibles qui peuvent compromettre l'atteinte des prévisions, à court et moyen terme, des recettes, des dépenses et du solde budgétaire, et demandent la prise de mesure ou d'action immédiates.

Ces risques, qui découlent de circonstances endogènes et exogènes non anticipées, sont relatives aux catastrophes environnementales, aux chocs d'ordre économique, social ou sanitaire, aux contentieux judiciaires latents et au moins perçu sur des engagements financiers

de personnes physiques ou morales, dont l'Etat est partie intégrant, directement ou indirectement.

**Article 3 :** La méthodologie d'identification et de quantification des risques budgétaires annexée au présent arrêté est approuvée.

**Article 4 :** La diffusion des risques budgétaires est effectuée au moyen de la publication d'une déclaration annuelle conforme à la méthodologie adoptée et présentée en annexe 1 du présent arrêté.

**Article 5 :** Les structures et acteurs responsables de la préparation et de la publication de la déclaration sur les risques budgétaires figurent en annexe 2, qui fait partie intégrante du présent arrêté.

**Article 6 :** Les responsables des services centraux et rattachés du Ministère chargé de l'économie et du Ministère chargé des finances sont tenus au respect scrupuleux des dispositions du présent arrêté.

**Article 7 :** Le Secrétaire Général du ministère des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie

13 OCT 2023

Fait à Nouakchott, le -----

Isselmou OULD MOHAMED M'BADY



**Ampliations :**

**Ampliation**

PM	2
MSG/PR	2
IGE	2
DGLTEJO	2
CFE	2
DGB	2
DGTCP	2
JO	2



الوزارة العامة للحكومة  
Ministère Secrétariat Général du Gouvernement  
تأشيرة التشريع  
II VISA LEGISLATION

## Annexe 1: Méthodologie pour la préparation de la déclaration sur les risques budgétaires





# République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice

Ministère des Finances



## Méthodologie de la Déclaration sur les risques budgétaires (DRB)



Septembre 2023



## Table des matières

Objet .....	5
I.RISQUES MACRO-ECONOMIQUES .....	5
I.1. Analyses qualitatives des risques liés à l'économie mondiale et régionale .....	5
I.2. Analyses quantitatives des écarts de prévisions macro-économiques et macro-budgétaires .....	5
I.3. Analyse d'un choc macroéconomique .....	7
I.4. Risques liés aux fluctuations des cours des matières premières .....	8
I.4.1. Expérience historique .....	8
I.4.2. Risque lié aux fluctuations des cours internationaux .....	8
I.4.3. Analyse des canaux de transmission du choc macroéconomique .....	8
I.5. Autres risques macroéconomiques .....	8
I.6. Mesures d'atténuation, de provisionnement et seuils de tolérance .....	8
II.RISQUES LIES A LA DETTE PUBLIQUE .....	9
II.1. Introduction .....	9
II.2. Présentation synthétique du portefeuille de la dette publique .....	9
II.2.1. Evolution de la dette publique .....	9
II.2.2. Composition de la dette publique .....	9
II.2.3. Intérêts et services de la dette .....	9
II.3. Analyse des risques identifiés .....	10
II.3.1 Analyse qualitative .....	10
II.3.2. Analyse quantitative .....	11
II.4. Mesures d'atténuation et de provisionnement mises en place ou envisagées .....	12
III.RISQUES LIES A LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS .....	12
III.1. Introduction .....	12
III.2. Présentation synthétique du portefeuille .....	13
III.3. Présentation des instruments existants pour encadrer le suivi des entreprises et établissements publics .....	14
III.4 Présentation de l'analyse des risques sur le portefeuille prioritaire (partie centrale de la DRB dans sa composante sur les risques budgétaires liés aux EP) .....	14
III.5. Mesures d'atténuation mises en place ou envisagées .....	15
IV.RISQUES LIES AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE .....	16
IV.1. Introduction .....	16

IV.2. Portefeuille de projets existants et à venir .....	16
IV.3. Identification et quantification des risques.....	17
IV.4. Mesures de mitigation des risques.....	17
V. AUTRES RISQUES SPECIFIQUES (pouvant faire l’objet d’une présentation sommaire) .....	17
V.1. Risques environnementaux .....	17
V.2. Risques des catastrophes naturelles et sanitaires .....	17
V.3. Secteur financier.....	18
Annexe I : Les risques et indicateurs pour la gestion des risques budgétaires liés à la dette publique.....	19
Annexe II: Indicateurs financiers pouvant être mobilisés pour une étude préliminaire des risques budgétaires liés aux entreprises publiques .....	19
Annexe III : Grille d’analyse .....	25



## **Objet :**

Le présent document résume la méthodologie et les composantes de la déclaration sur les risques budgétaires de l'Etat de la République Islamique de Mauritanie. Il est approuvé par Arrêté du Ministre chargé des Finances.

Il résume le contenu et les actions attendues pour une préparation appropriée de ladite déclaration. Les figures et les tableaux présentés dans ce document méthodologique sont purement à titre illustratifs afin de coller au plus près de ce qui est attendu dans une déclaration sur les risques budgétaires. Ils ne sont donc pas prescriptifs.

## **I. RISQUES MACRO-ECONOMIQUES**

### **I.1. Analyses qualitatives des risques liés à l'économie mondiale et régionale**

- ✓ Présenter une analyse de la conjoncture économique mondiale et régionale, et mettre en exergue les principaux facteurs de risques pour l'économie nationale.
- ✓ Mettre l'accent sur les principaux pays partenaires, la tendance des marchés des matières premières et produits importés.
- ✓ Mettre en exergue les facteurs de vulnérabilité (crise politique, sécuritaires, etc.) des économies de la sous-région.
- ✓ Présenter la balance des risques entre les risques «positifs» liés à la hausse de la croissance et les risques «négatifs» consécutifs à la baisse de l'activité et des revenus.

### **I.2. Analyses quantitatives des écarts de prévisions macro-économiques et macro-budgétaires**

L'analyse des écarts de prévisions macroéconomiques et macro-budgétaires est un pendant de l'exercice d'analyse des risques budgétaires. Elle doit permettre de présenter les écarts entre les prévisions et les réalisations.

Ces méthodes d'analyse pourraient être progressivement incluses dans la note de cadrage, le DPBMT (Document de programmation budgétaire à moyen terme) et le REF (Rapport économique et financier), selon le schéma de montée en charge suivant.

#### **A court terme (cadrage pour le budget 2025) :**

Présenter un tableau d'écarts entre prévisions et réalisations macroéconomiques, accompagné d'explications détaillant par exemple les contributions à la croissance économique des différents secteurs d'activités à ces écarts ; et un tableau d'écarts entre prévisions et réalisations budgétaires, assorti d'explications qualitatives de ces écarts en termes de recettes et de dépenses publiques.

Produire des tableaux confrontant les prévisions macro-économiques à celles de l'exercice précédent en détaillant les contributions des différents secteurs de l'offre et de la demande à ces révisions ; et faire de même pour les prévisions budgétaires selon la présentation standard ci-dessous, avec une explication au moins qualitative des écarts.

En particulier, dans le cas du Projet de loi de finances (PLF) pour l'année N+1, il convient de rapprocher les prévisions révisées pour l'année N avec celles de la LFI pour l'année N.

		2022	2023	2024	2025	2026
Indicateur 1	Cadrage initiale					
	Cadrage révisé (actuel)					

Les indicateurs macroéconomiques suivants pourraient être analysés :

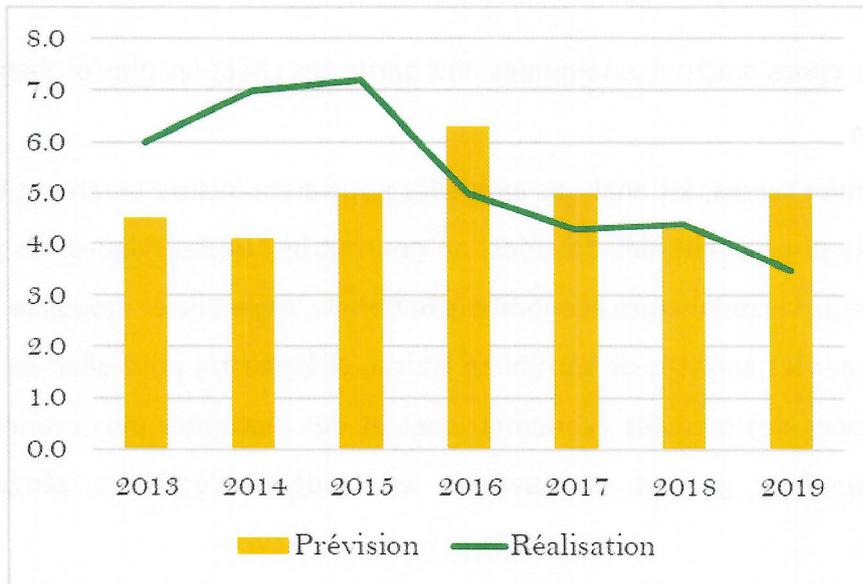
- Taux de croissance économique global
- Taux de croissance du secteur non-extractif
- Taux d'inflation (déflateur)
- Recettes et dépenses effectivement exécutées
- Pression fiscale
- Solde budgétaire primaire non-extractif
- Solde budgétaire global
- Solde global de la balance des paiements
- Actifs Extérieurs Nets-AEN (en mois d'importations)

Une présentation sous forme graphique des écarts entre les prévisions et les réalisations des variables macroéconomiques pertinentes serait apprécié



*(Handwritten signature)*

**Graphique 1: Taux de croissance du PIB réel: Prévision vs réalisation (in percent) 2013-2019**



**A moyen terme (à partir du budget 2026)**

Présenter une analyse quantitative des raisons des écarts entre les prévisions et les réalisations budgétaires.

Faire une analyse quantitative justifiant les révisions des prévisions budgétaires d’un exercice à l’autre, par exemple sous la forme standard suivante (exemple du DPBMT).

**Tableau 1: Analyse quantitative des écarts entre les prévisions et les réalisations budgétaires (DPBMT)**

	2023	2024	2025	2026	2027
DPBMT (Mai 2024)					
Total des révisions					
Facteurs macro					
Mesures nouvelles					
Autres raisons					
DPBMT révisé (Sept. 2024)					

**I.3. Analyse d’un choc macroéconomique**

Présenter une liste succincte des risques les plus importants sur la période.

**Tableau 2: principaux risques macroéconomiques, leur probabilité d’occurrence et leur impact budgétaire sur la période (2025-2027)**

Risques macroéconomiques	Probabilité d’occurrence	Impact budgétaire



La caractérisation complète pourrait être présentée en annexe du rapport sur les risques budgétaires

L'analyse des chocs macro-économiques doit partir des chocs les plus probables sur la période de projection.

Dans un premier temps, les analyses annuelles pourraient inclure un choc climatique ; puis en fonction de la disponibilité des données, on pourrait inclure les risques liés aux changements non-anticipés de la conjoncture économique nationale, régionale et mondiale.

Commencer par les analyses de sensibilité (calculs d'élasticité) pour aller vers des analyses de scénarios basées des modèles économétriques et des méthodes plus avancées telles que les modèles d'équilibre général statiques ou les modèles d'équilibre général à dynamique stochastique.

#### **1.4. Risques liés aux fluctuations des cours des matières premières**

##### **1.4.1. Expérience historique**

Présenter le degré de volatilité historique, les impacts éventuels. Par exemple, on pourrait présenter le degré de volatilité historique (écart-type glissant) des cours des principales matières premières produites et exportées par la Mauritanie et analyser l'impact sur la croissance et les variables budgétaires.

##### **1.4.2. Risque lié aux fluctuations des cours internationaux**

Analyse de l'historique et évaluation quantitative de l'impact.

##### **1.4.3. Analyse des canaux de transmission du choc macroéconomique**

Présenter les canaux de transmission du choc. Prendre en compte la situation des différentes administrations/entreprises chargées de la mitigation de ces risques.

Intégrer dans l'analyse du choc les mesures éventuelles de mitigation et quantifier l'impact éventuel sur les acteurs.

#### **1.5. Autres risques macroéconomiques**

Identifier et présenter qualitativement tout autre risque macroéconomique jugé pertinent et non mentionné plus haut.

#### **1.6. Mesures d'atténuation, de provisionnement et seuils de tolérance**

Présenter les mesures éventuelles, les seuils de tolérance à partir desquels les mesures pourraient être prises.

## II. RISQUES LIÉS À LA DETTE PUBLIQUE

### II.1. Introduction

Présenter brièvement les enjeux de la déclaration des risques budgétaires liés à la dette publique.

### II.2. Présentation synthétique du portefeuille de la dette publique

Dans cette partie, présenter l'évolution du portefeuille de la dette publique sur la période d'analyse, pour l'Etat central et le secteur parapublic.

#### II.2.1. Evolution de la dette publique

Présenter l'évolution de la dette publique sur les cinq (5) dernières années et l'horizon du DPBMT (2025-2027), ratio dette publique sur PIB, subdivisé en dette de l'Etat Central et du secteur parapublic.

Fournir ensuite des explications derrière ces chiffres, et indiquer les principaux facteurs explicatifs des grandes tendances éventuellement observées.

#### II.2.2. Composition de la dette publique

Présenter la composition de la dette publique, en fonction :

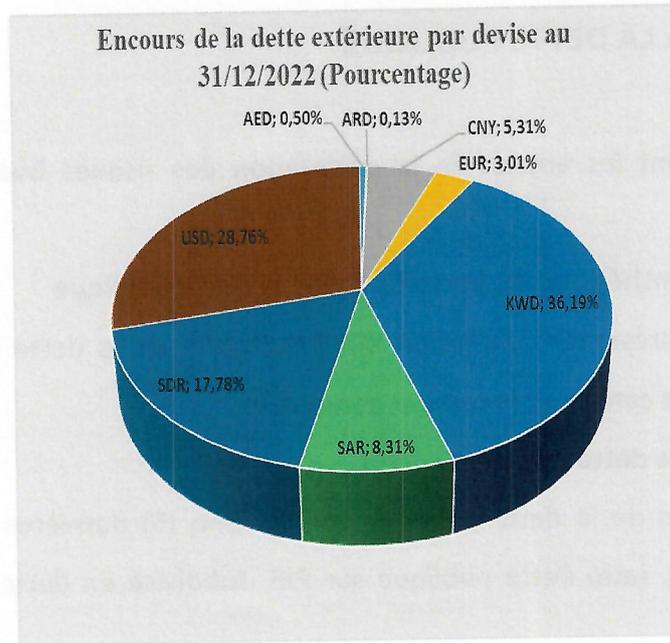
- De l'instrument ;
- De la confessionnalité (concessionnel/semi-concessionnel, commercial) ;
- Des taux d'intérêts : fixes/variables ;
- De la source : dette intérieure/extérieure ;
- Des devises étrangères ;
- Des maturités.

#### II.2.3. Intérêts et services de la dette

Présenter les flux financiers :

- Le service d'intérêts, nominal sur les cinq (5) dernières années et l'horizon du DPBMT (réparti en fonction de la dette existante et de la dette à lever pour 2025-2027) ;
- Le profil de remboursement sur les durées restantes des contrats (répartis en fonction de la dette existante et de la dette à lever pour 2025-2027 et en fonction de la dette intérieure et extérieure).





**Figure 1: Encours de la dette extérieure à fin 2022 par devise**

Source: Bulletin de la dette 2022

Indicateurs de dette publique : dette intérieure et extérieure (par rapport au PIB et répartition) ; charge d'intérêt (par rapport aux recettes intérieures, aux recettes fiscales et aux dépenses courantes).

**Tableau 3: Evolution des indicateurs de la dette publique (2020-2024)**

	2020	2021	2022	2023	2024
Dette intérieure					
Dette extérieure					
Charge d'intérêt					
Dette intérieure % PIB					
Dette extérieure % PIB					
Charge d'intérêt % recettes intérieures					
Charge d'intérêt % recettes fiscales					
Charge d'intérêt % dépenses courantes					

## II.3. Analyse des risques identifiés

### II.3.1 Analyse qualitative

Présenter et analyser de façon qualitative les risques budgétaires liés à la dette publique :

- Risque de taux d'intérêt
- Risque de refinancement
- Risque de taux de change

- Risque de crédit
- Risques opérationnels

Il est important à ce stade, d'une part, de définir précisément les catégories de risques et d'identifier les risques éventuels qui doivent être décrits avec plus de précision. D'une part, les risques qui se sont déjà matérialisés dans le passé doivent être présentés et analysés. D'autre part, il est également important d'identifier les risques qui sont moins susceptibles de se produire, mais qui ont des implications financières très importantes.

### II.3.2. Analyse quantitative

Présenter et analyser, de façon quantitative, les risques liés à la dette publique, d'abord à l'aide des indicateurs, par la suite par analyse de choc.

#### A l'aide d'Indicateurs :

- ✓ Montant de l'encours de la dette qui refixe le taux d'intérêt au cours d'une année et des cinq prochaines années ;
- ✓ Part de la dette dans le portefeuille qui refixe le taux d'intérêt au cours des mêmes périodes ;
- ✓ Délai moyen de refixation du portefeuille de la dette ;

Ce travail peut s'appuyer sur les travaux effectués dans le cadre de la Stratégie de la dette à moyen terme (SDMT).

#### A l'aide d'analyse de choc :

Exemples :

- Risques de taux d'intérêt : analyse d'un choc inattendu sur les taux d'intérêt, déplacement parallèle de la courbe de rendement de 1% ou 5% dans les trois (3) prochaines années.
- Risque de taux de change : analyse d'une dépréciation de MRU par rapport au Dollar US de 10% et 30%.



*d*

**Tableau 4: coûts et éléments de risques du portefeuille de la dette en 2023 et sur la période 2024-2027**

Indicateurs de risque		Dettes extérieures	Dettes intérieures	Dettes Totales
Montant (en millions of MRU)		139 609,7	24 007,0	163 616,8
Montant (en millions of USD)		3 676,8	632,3	4 309,1
Dettes Nominale en pourcentage du PIB		34,4	5,9	40,3
VA en pourcentage du PIB		27,6	5,9	33,5
Coût de la dette	Paievements des intérêts en pourcentage du PIB	0,6	0,2	0,9
	TI, moyenne pondérée (%)	1,8	4,1	2,1
Risque de Refinancement	ATM (années)	8,5	13,6	9,3
	Dettes arrivant à échéance dans un an (% du total)	6,7	27,8	9,8
	Dettes arrivant à échéance dans un an (% du PIB)	2,3	1,6	4,0
Risque de taux d'intérêt	ATR (années)	8,5	13,6	9,3
	Dettes dont le taux doit être révisé dans un an (% du total)	6,7	27,8	9,8
	Dettes à taux fixe incl T-bills (% du total)	100,0	100,0	100,0
	T-bills (% du total)	0,0	27,8	4,1
FX risque	Dettes en devise (% de la dette totale)			85,3
	Dettes en devises à court terme (% des réserves)			15,5

Source: DDE

#### II.4. Mesures d'atténuation et de provisionnement mises en place ou envisagées

Cette section doit décrire les mesures d'atténuation déjà effectives, et qui pourront être mises en place au regard des résultats obtenus dans le cadre de l'exercice de quantification afin de mettre en avant le risque résiduel pour le budget de l'Etat.

Les exemples de mesures d'atténuation incluent :

- Adaptation de la SDMT : nombreuses mesures, tels que la stratégie sur les devises étrangères ou les taux d'intérêt et les limites, peuvent être définies dans la SDMT ;
- Instrument financier : swap d'intérêt ou swap de devises ;
- Reprofilage des remboursements de la dette : le reprofilage permet d'atténuer le risque de refinancement ;
- Règles concernant les contreparties : le risque de contreparties peut être mitigé à travers des limites, des notations minimales d'une agence de notation pour les contreparties etc. ;
- Règles concernant l'organisation de la DDE : ajustement des procédures, manuel de procédure, audit interne/externe, règles de transparence, etc.

### III. RISQUES LIÉS À LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

#### III.1. Introduction

Dans une courte introduction, les enjeux de la déclaration des risques budgétaires liés aux entreprises et établissements publics (EP) peuvent être présentés afin de mettre en perspective

le document dans une démarche plus globale (gestion des risques budgétaires sur le périmètre du secteur parapublic).

### III.2. Présentation synthétique du portefeuille

Dans cette partie, présenter brièvement l'évolution du portefeuille du secteur parapublic sur la période, en s'appuyant sur le rapport annuel produit par la DTF.

Présenter les éventuelles évolutions du cadre juridique entourant la gestion et la gouvernance des entreprises et établissements publics.

Présenter les grandes tendances financières du secteur :

- Indiquer le poids du secteur dans le PIB sur l'année considérée : chiffre d'affaires, valeur ajoutée, endettement et dettes croisées, investissements, etc.
- Présenter ensuite des explications derrière ces chiffres. P.e si l'endettement a augmenté, quels sont les facteurs responsables. Si les fonds propres ont augmenté globalement, serait-ce le résultat de recapitalisations (quels sont les principaux EP concernés), de la réévaluation des actifs ou de bénéfices non répartis.
- Sur le plan qualitatif, présenter les événements significatifs contribuant à l'évolution financière du secteur. Cela peut comprendre : tout nouveau contrat majeur (y compris, partenariat public-privé), début d'exploitation, restructuration, ouverture d'un nouveau site d'exploitation, nouvelle filiale.

Ce travail peut s'appuyer sur le rapport sur le secteur parapublic, qui présente les grandes évolutions par secteur.

Présenter les tendances des flux financiers avec le budget général : (i) leur volatilité ; (ii) leurs écarts de prévision dans le passé. Expliquer les raisons pour lesquelles ces flux financiers ont dévié – le cas échéant – des prévisions budgétaires et ou des cibles. Lier tendances, volatilité et écarts aux tendances constatées précédemment.

Présenter les grandes lignes des activités quasi-budgétaires par secteur, et si disponible, une estimation du coût qu'elles représentent.

#### Questions à considérer

Quels flux financiers considérer ? i.e. faut-il se restreindre aux flux financiers liés au rôle de l'Etat comme actionnaire, c'est-à-dire se limiter aux transferts vers les EP (subventions fonctionnement, et d'investissement, recettes parafiscales, recapitalisation...) et produits provenant des EPP, ou bien élargir aux autres flux (e.g. impôts payés par les EP).



**Quelques pistes :** (i) pour une DRB initiale, il est conseillé de se restreindre à l'Etat actionnaire. Une DRB élargie aux risques budgétaires au sens plus large pourra éventuellement voir les impacts directs et indirects des risques budgétaires sur le budget de l'Etat à travers les EP ; (ii) au minimum, différencier le secteur marchand et le secteur non marchand. En ce qu'il s'agit du secteur financier, se référer aux rapports ou analyses de la Banque Centrale qui a une vision plus fine du risque lié au secteur bancaire. Reporter, sur la base de ces rapports, les principaux indicateurs pour les institutions financières publiques et pour les éventuels mécanismes de garanties.

### III.3. Présentation des instruments existants pour encadrer le suivi des entreprises et établissements publics.

Cette section devra décrire les mesures mises en œuvre et les instruments utilisés pour mieux encadrer le suivi des entreprises et des établissements publics; y compris toute les actions liées aux aspects suivants:

- ✓ La clarification du périmètre des entreprises publiques ;
- ✓ Le suivi des contrats de performance, et
- ✓ La gouvernance des entreprises publiques"

### III.4 Présentation de l'analyse des risques sur le portefeuille prioritaire (partie centrale de la DRB dans sa composante sur les risques budgétaires liés aux EP).

- ✓ Dans un premier temps, la démarche de cartographie du secteur parapublic et de priorisation pourra être expliquée, afin de préciser le choix des entreprises prioritaires ;
- ✓ En soulignant clairement les hypothèses sous-jacentes, le reste de la section doit présenter pour les principaux agrégats financiers (chiffre d'affaires, charges, endettement, en priorité) et les principaux risques budgétaires identifiés sur le périmètre d'analyse prioritaire :
  - Présentation et évaluation des situations financières des entités ;
  - Présentation et évaluation des flux financiers avec le budget général de l'Etat, mais également à des variations des positions (valorisation des entités, endettement, dettes croisées, garanties ou autres passifs contingents, etc.) ;
  - Analyse qualitative et quantitative des principaux risques (y compris passifs contingents ou activités quasi-budgétaires), en précisant la sévérité de ces risques.
- ✓ L'analyse de risques pourra se baser sur un outil d'évaluation de différents ratios financiers synthétiques pour évaluer le niveau de risque de l'entreprise sur différentes composantes (ex : liquidité, solvabilité, performance de gestion, rentabilité, relations avec le gouvernement).

- ✓ Les approches d'analyse à considérer pourront inclure l'identification d'évènements exceptionnels pouvant affecter la performance des entreprises, l'analyse des tendances et de la volatilité des indicateurs, la comparaison avec des acteurs locaux ou internationaux et l'identification de signaux d'alerte (arriérés de paiement...etc)
- ✓ Si des inquiétudes existent quant à des aspects auto-réalisateurs ou procycliques (par exemple, la mise en avant de risques affectant une entité particulière pourrait déclencher la matérialisation de ces risques), la présentation qualitative des enjeux pourra éventuellement être dissociée de la présentation quantitative. Il sera alors procédé à un chiffrage agrégé, présenté de façon statistique ou probabiliste. Cela devra néanmoins faire l'objet d'une étude préalable, afin d'interroger la pertinence et la nécessité d'une telle dissociation et de présenter l'information la plus transparente possible.

### III.5. Mesures d'atténuation mises en place ou envisagées

Cette section doit décrire les mesures d'atténuation déjà effectives et qui pourront être mises en œuvre au regard des résultats obtenus dans le cadre de l'exercice de quantification, afin de mettre en avant le risque résiduel pour le budget général de l'Etat.

Point d'attention : les chiffrages effectués précédemment doivent, lorsque cela est pertinent, tenir compte des mesures existantes et pouvant limiter l'impact financier final (par exemple : mécanisme de provisionnement, clause explicite de « no bail-out », etc.).

Les exemples de mesures d'atténuation incluent :

- ✓ Disposer d'un cadre de suivi et d'outils d'analyses adéquats au niveau de la DTF ;
- ✓ Mettre en place un suivi efficace et une saine gestion du portefeuille EP, notamment en développant le suivi systématique de la performance et des risques ;
- ✓ Assurer la bonne régulation des entreprises publiques financières ;
- ✓ S'appuyer sur un suivi dynamique (suivi des tendances économiques et financières, apparition de faiblesses structurelles, comme les prêts non-performants ou de situations d'endettement non-soutenable) et intervenir de manière précoce ;
- ✓ Assurer une gestion active du portefeuille de l'Etat (y compris privatisation, liquidation lorsque pertinent/nécessaire) et promouvoir le bon suivi du périmètre (suivi des créations, des liquidations, etc.).
- ✓ Limiter la participation de l'Etat dans les activités commerciales et réduire les activités quasi-budgétaires ;



- ✓ Limiter l'exposition aux différents passifs éventuels, en mettant en place un cadre légal ou réglementaire strict, précisant les mécanismes de provisionnement, contrôlant ou interdisant l'émission de garanties par les entreprises publiques et restreignant, lorsque c'est pertinent, l'utilisation ou la vente des actifs des entreprises publiques comme collatéral dans les transactions financières ;
- ✓ Développer des indicateurs de suivi de l'exposition de l'Etat aux risques liés aux garanties ;
- ✓ Renforcer la gouvernance des entreprises publiques (processus de nomination des administrateurs, présence d'administrateurs indépendants, responsabilisation des administrateurs sur la performance, assurer l'autonomie opérationnelle, assurer l'existence de normes comptables et de reporting conformes aux meilleures pratiques, assurer l'audit externe des comptes annuels) ;
- ✓ Compenser de façon transparente et appropriée les activités quasi-budgétaire (et s'assurer que ces compensations sont correctement retracées dans le budget ;
- ✓ S'assurer qu'il existe un espace budgétaire pour absorber les risques résiduels (par exemple à l'aide d'une réserve pour imprévus, d'un compte d'avals et de garanties pour faire face à la mise en jeu d'une garantie impliquant une entreprise publique, de provision pour faire face à des coûts imprévus lors des restructurations ou liquidations).

## IV. RISQUES LIES AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE

### IV.1. Introduction

Présenter brièvement le cadre légal, réglementaire et institutionnel régissant les PPP, et son évolution récente.

### IV.2. Portefeuille de projets existants et à venir

- ✓ Tableau complet des projets existants
- ✓ Description du projet
- ✓ Montant de l'investissement
- ✓ Garanties attribuées par l'Etat
- ✓ Principales autres dispositions contractuelles
- ✓ Performance du projet
- ✓ Tableau complet des projets à venir, avec l'état d'avancement et les principaux paramètres financiers et contractuels quand disponibles.

*(Handwritten signature)*

### IV.3. Identification et quantification des risques

- ✓ Enonciation et description des principaux risques (risques liés à la gouvernance, à la construction, à la demande, risques opérationnels liés à la performance, risques financiers ; renégociation de contrat et fin prématurée de contrats, etc) ;
- ✓ Méthodologie simplifiée de détermination du niveau de risque relatif à un projet ;
- ✓ Revue de la nature des garanties apportées par l'Etat ;
- ✓ Projections financières et simulation d'un choc sur les principaux facteurs pouvant affecter la rentabilité du projet ;
- ✓ Analyse des principales dispositions contractuelles et leur incidence financière potentielle ;
- ✓ Risques futurs ;
- ✓ Identification qualitative des projets les plus à risque ;
- ✓ Exercice de quantification chiffrée (projections financières, probabilité d'appel de garanties basée sur l'analyse de l'historique des appels de garantie) pour les projets à risque ;

Ce travail devra être étendu à terme à tous les projets du portefeuille

### IV.4. Mesures de mitigation des risques

- ✓ Mesures existantes
- ✓ Mesures envisageables

## V. AUTRES RISQUES SPECIFIQUES (pouvant faire l'objet d'une présentation sommaire)

### V.1. Risques environnementaux

- ✓ Cadre institutionnel existant
- ✓ Identification des risques
- ✓ Analyse qualitative
- ✓ Mesures de mitigation

### V.2. Risques des catastrophes naturelles et sanitaires

- ✓ Cadre institutionnel existant
- ✓ Identification des risques (inondation, sécheresse, tempêtes, épidémies, etc.)
- ✓ Analyse qualitative et quantitative<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Compte tenu de la récurrence des chocs climatiques (sécheresse et inondations), il est fortement suggéré de faire de l'évaluation des risques budgétaires liés aux chocs climatiques et aux catastrophes naturelles une priorité. On pourra s'appuyer sur l'analyse des événements passés pour quantifier les dommages potentiels et les besoins de financements y relatifs.



- ✓ Mesures de mitigation

### V.3. Secteur financier

- ✓ Cadre institutionnel existant
- ✓ Identification des risques
- ✓ Analyse qualitative
- ✓ Mesures de mitigation



*[Handwritten signature]*

## Annexe I : Les risques et indicateurs pour la gestion des risques budgétaires liés à la dette publique

### Annexe II: Indicateurs financiers pouvant être mobilisés pour une étude préliminaire des risques budgétaires liés aux entreprises publiques<sup>2</sup>

Il importe de mobiliser des indicateurs financiers permettant d'établir une vision relativement complète de la situation financière de l'entreprise. Si une approche plus précise nécessite la détermination d'indicateurs spécifiques à l'EP considéré, en particulier eu égard à son secteur d'activités, des indicateurs communs peuvent être mobilisés en première instance. Les propositions suivantes ne doivent donc pas constituer une limitation à des analyses plus précises une fois cette première étape accomplie.

La littérature et les meilleures pratiques internationales soulignent la nécessité de prendre en compte, à minima, les aspects suivants dans le cadre d'une première estimation des risques auxquels un EP, et plus particulièrement une entreprise publique marchande, peut être soumise.

#### ✓ Performance financière :

- Rendement des capitaux propres : cet indicateur permet de mesurer la capacité d'un EP à générer des profits, si ces profits sont comparables aux attentes ou, dans le cas d'exercices déficitaires, la vitesse à laquelle fondent les capitaux propres (ce qui peut déclencher une recapitalisation) ;
- Rentabilité des actifs (opérationnels éventuellement) : cet indicateur permet de mesurer la rentabilité des actifs mobilisés.

#### ✓ Solvabilité :

- Levier d'endettement ou ratio d'endettement : En comparant les fonds propres au total du bilan (ou le passif hors fonds propres aux actifs), cet indicateur permet d'estimer l'importance de l'endettement d'un EP ainsi que les rigidités pouvant affecter son financement futur ;
- Rapport des actifs opérationnels sur l'endettement : cela permet de mesurer l'utilisation opérationnelle de l'endettement et la capacité à assurer son activité future ;

<sup>2</sup> Ces indicateurs pourraient éventuellement être mobilisés pour les établissements publics à caractère industriel et commercial (lorsque pertinent).

- Taux de couverture des intérêts et ratio de dette sur EBE : Ces indicateurs permettent de mesurer la capacité d'un EP à faire face à sa charge d'intérêts au cours d'une année pour le premier et faire face au service de sa dette à l'aide de ses gains d'exploitation pour le second.
- ✓ Liquidité :
- Rapport des actifs courants aux passifs courants : Cet indicateur permet de s'assurer que l'EP est en mesure de faire face à ses engagements de court-terme avec ses actifs de court-terme.
- Gap de financement (notamment pour les EP du secteur financier).
- ✓ Relations financières avec le budget de l'Etat :
- Taux de versement du dividende (Dividendes versés / Résultat net)
- Dépendance à des appuis budgétaires (Poids des subventions, des compensations d'activités quasi-budgétaires ou d'autres financements budgétaires dans les charges de fonctionnement).

Si ces cibles doivent être définies pour estimer les risques liés aux différents aspects mentionnés ci-dessus, il importe de les adapter aux différents secteurs d'activités. De ce fait, certains secteurs sont plus intensifs en capital que d'autres, ou présentent un recours accru à l'endettement tout en permettant de dégager des marges.

La définition de ces cibles est donc essentielle à l'exercice mais doit faire l'objet d'une réflexion ex-ante quant aux enjeux auxquels doivent faire face les différentes entités et aux objectifs poursuivis par l'administration lors de la fixation de ces indicateurs.



# Annexe III : Grille d'analyse

Description	Analyse qualitative : mécanismes de transmission	Horizon temporel			Probabilité d'occurrence			Impact budgétaire			Degré de criticité		
		court	moye	long	faible	moye	élevé	faible	Moy	élevé	faibl	moy	élev
		1 année	2-5 n	>5	<10%	10- 50% n	>50%	<1% recett es	2- 10%	>10%	e	en	é
Risque 1 : .....													
Risque 2 : .....													
Risque 3 : .....													

Description	Quantification	Existence mécanismes d'atténuation	de	Existence mécanismes de provisionnement	de	Seuils de tolérances			Dispositif institutionnel
						Volume			
						Faible	Moye	Elevé	
Risque 1 : .....									
Risque 2 : .....									
Risque 3 : .....									


  
**VISA**

R.I.M / Ministère des finances  
 Direction Générale du Budget  
 Le Directeur Général

## Annexe 2: Structures et acteurs responsables de la préparation de la déclaration sur les risques budgétaires

Thématiques	Coordonnateurs	Membres
Risques macroéconomiques	DGSPD-DGB -DPRE	CTCMB
Risques liés à la dette des entreprises publiques	DTF-DGFCE- DDE	CNDP
Risques liés aux partenariats publics-privés	DGPPP – DGFCE	Représentants du MHUAT, MET, MPME, MPEM
Dettes et garanties	DGTCP-DGFCE-DDE	CNDP
Chocs climatiques et catastrophes naturelles	Dir. Climat (Ministère de l'Environnement)	COVGC- DGSPD – DGB

DGSPD : Direction Générale des Stratégies et Politique de Développement  
 DGB : Direction Générale du Budget  
 DPRE : Direction de la Prévision, des Réformes et des Etudes  
 CTCMB : Comité Technique de Cadrage Macro-économique et Budgétaire  
 DTF : Direction de la Tutelle Financière  
 DGFCE : Direction Générale des Financements et de la Coopération Economique  
 DDE : Direction de la Dette Extérieure  
 CNDP : Comité National de la Dette Publique  
 MHUAT : Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire  
 MET : Ministère de l'Équipement et des Transports  
 MPME : Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines  
 MPEM : Ministère des Pêches et de l'Économie  
 DGPPP : Direction Générale du Partenariat-Public-Privé  
 DGTCP : Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique



*[Handwritten signature]*